



Placement : ces entreprises non cotées qui font mieux que la Bourse

NOS CONSEILS - Certes plus risqués, ces produits financiers permettent sur le long terme de trouver plus de performance, et surtout de diversifier son patrimoine quand l'actualité malmène les marchés. Voici comment bien choisir.

Par Guillaume Mollaret

Publié le 4 avril 2025 à 13h25, mis à jour le 5 avril 2025 à 22h24

placement | investissement | épargne

C'est une classe d'actifs financiers moins connue, et sa dénomination anglaise, la plus couramment utilisée par les experts, n'encourage pas beaucoup les épargnants à s'y intéresser. Surtout les plus novices. Même en troquant l'anglicisme «private equity» pour «capital investissement», sa traduction française, le placement conserve un halo de mystère qui peut repousser les moins téméraires. Pourtant, investir son épargne dans l'économie réelle peut avoir un double impact positif: tout d'abord sur les entreprises non cotées en Bourse qui trouvent ainsi moyen de se financer, ensuite sur le patrimoine des investisseurs qui recherchent de la performance. Depuis le 24 octobre 2024, la loi (Industrie verte) oblige les assureurs à intégrer dans leurs contrats d'assurance-vie et plans épargne retraite sous gestion pilotée une dose minimale de private equity (entre 2% à 15% selon le contrat et le profil de l'investisseur). Faut-il aller au-delà? Investir en direct dans des fonds en dehors de l'enveloppe fiscale de l'assurance-vie ou du PER? Les rendements publiés chaque année, et qui dépassent ceux du CAC40, plaident en ce sens. Mais à condition d'agir en investisseur avisé car le risque de perte en capital est aussi plus élevé, noté 7 par l'autorité des marchés financiers(AMF), soit le niveau le plus fort. Voici quelques conseils judicieux pour bien investir.

Faire le tri parmi les fonds

Investir en private equity procède d'une stratégie de diversification d'un portefeuille d'investissement. « *Le private equity permet de toucher la plus grande partie de l'économie réelle. (Dans les pays de l'OCDE, les PME non cotées représentent environ 99 % de l'ensemble des entreprises, constituent une source principale d'emploi et génèrent en moyenne 50 à 60 % de la valeur ajoutée, selon l'OCDE elle-même, NDLR). Investir en Bourse n'expose qu'à une petite partie de cette économie réelle. En outre, le marché coté affiche un niveau de concentration de la performance historiquement élevé* », détaille Thierry Célestin, responsable des actifs non cotés au sein de la banque privée Lombard Odier. Ce dernier voit, pour l'investisseur individuel, une deuxième raison pour s'intéresser à ce secteur : « *Il affiche historiquement et sur des périodes longues une rentabilité supérieure aux indices boursiers.* » Ainsi, selon PitchBook (base de données du gestionnaire d'actif Morningstar), de 2000 à fin 2023, le private equity a affiché 13,5 % de rendement moyen annuel alors que l'indice MSCI World (indice mesurant la performance des marchés boursiers) a délivré 7,5 % de performance. « *Les fonds du premier quartile (25% des fonds les plus performants, NDLR) , les plus sélectifs dans le choix de sociétés qu'ils accompagnent, affichent quant à eux en moyenne 22 % de performance nette après frais de gestion* », détaille Frédéric Stolar, cofondateur d'Altarc, une société de gestion qui sélectionne et travaille précisément avec certains de ces certains fonds. Les autres offrent en revanche une rentabilité beaucoup plus contrastée...

» **LIRE AUSSI** - Le private equity dans les PER et l'assurance-vie, une bonne nouvelle pour les épargnants ?

Un investissement de long terme

Si vous êtes pressé, passez votre chemin ! Tel est, en somme, le message des professionnels de ce segment de l'investissement. Sauf exception – au travers des fonds dits "evergreen", l'argent mobilisé dans le private equity n'est pas liquide, c'est-à-dire qu'il n'est pas retirable à tout moment. Suivant le véhicule choisi, la période de blocage peut durer entre 7 et 12 ans. « *L'illiquidité est une notion à absolument prendre en compte avant de se lancer. Ce n'est pas l'investisseur d'un fonds de private equity qui décide du moment où son capital sera investi*

ou lui sera redistribué, mais le gérant du fonds. Il est important de comprendre que la performance potentielle du private equity vient en contrepartie d'une immobilisation de son capital sur plusieurs années», décrypte Thierry Celestin chez Lombard Odier.

Des fonds "evergreen" pour plus de liquidité

Attention aux faux amis ! Contrairement à ce que cette terminologie pourrait laisser penser, les fonds evergreen n'ont rien de "vert" et n'ont aucun lien obligatoire avec les investissements socialement responsables (ISR).

"Evergreen" doit ici être compris dans son sens premier, faisant référence au feuillage persistant de certains arbres. Il s'agit donc de fonds réalisant des investissements permanents, sans vocation à être clôturés. Ce sont des fonds à la liquidité partielle, où les investisseurs peuvent revendre des unités du fonds.

Toutefois, il convient de rester vigilant : dans ce type de montage, il n'est pas rare que de nombreux investisseurs cherchent à vendre en même temps, mettant ainsi en difficulté le fonds pour satisfaire toutes les demandes, avec un risque de crash à la clé ! En outre, la liquidité de ces fonds peut entraîner une rentabilité amoindrie.

» **LIRE AUSSI** - SCPI : après la tempête, nos conseils pour bien investir et faire prospérer son épargne

Un investissement direct encadré par la loi

Pour les investissements en direct auprès de sociétés qui proposent des fonds en private equity la réglementation impose pour certains types de produits un investissement de 100.000 euros minimum. À partir de cette somme, les sociétés de gestions ou fonds d'investissement considèrent en effet que l'investisseur est «éclairé», familier des mécanismes d'investissement, comme des risques encourus. « *c'est un produit compliqué à distribuer car l'engagement n'est pas appelé à la signature du contrat mais progressivement. Il faut donc beaucoup de pédagogie et des outils de gestion performants* », détaille Frédéric Stolar. Et ce qui vaut pour le versement vaut également pour la distribution. « *Les liquidités sont versées aux investisseurs à mesure que le fonds cède ses parts au sein d'une entreprise où il était présent* », abonde Karim Boussetta, responsable régional France et Benelux chez Moonfare, une plateforme allemande qui propose des investissements directs dans des fonds ou via un véhicule d'investissement piloté. « *Installé au Luxembourg, il permet un investissement en private equity dès 25.000 euros* », détaille l'expert qui précise que cette localisation n'est pas synonyme de défiscalisation. « *c'est la fiscalité du pays de résidence de la personne physique investisseuse qui s'applique sur les plus-values.* »

Des solutions défiscalisées à manier avec précaution

Profiter d'une fiscalité allégée est néanmoins possible, même en France via les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI). Ils permettent de défiscaliser jusqu'à 25 % du capital investi, ce qui sécurise l'investisseur jusqu'à cette hauteur dans sa prise de risque. Intéressant sur le papier, même s'il convient de ne pas se laisser aveugler par la carotte fiscale souvent mise en avant. Il ne faut pas oublier que l'argent investi demeure bloqué pendant cinq ans voire plutôt sur une période de 7 à 12 ans ou davantage ! Attention au mirage, donc.

» **LIRE AUSSI** - «On peut, dans certaines villes trouver un rendement de 7% net» : comment bien investir dans l'immobilier commercial

Des rendements très variables

Attachez vos ceintures et attention aux trous d'air ! Si, comme évoqué plus haut, le non coté surperforme le marché boursier, il semble que seule une minorité de fonds permettent réellement de faire fructifier les sommes qui leur sont confiées. L'AMF, dans une étude détaillée, publie les rendements médians et par quartile des différents fonds (439 non-professionnels et 117 professionnels).

FIP et FCPI (produits défiscalisés) : rendement médian négatif (-1,1 % et -2,4 %) **Autres FIA distribués en assurance-vie** : 0,3 % **FCPR non evergreen** (en investissement direct et en parts de fonds) : 2,4 % et 7,5 % respectivement **FCPR evergreen** : rendement moyen de 5 % (mais sans recul à 10 ans)

Concernant les fonds dits professionnels (avec un ticket minimum de 100.000 euros) :

FPCI à appel de fonds unique : 2,7 % **FPCI à appel de fonds progressif** : 7,5 % **FPS à appel de fonds unique** : 4,4 % **FPS à appel de fonds progressif** : 6,4 %

D'une manière générale, la rentabilité est surtout concentrée dans les fonds du premier quartile. Et pour les experts la diversification reste la meilleure stratégie. « *Pour se construire un portefeuille équilibré, il faut investir dans plusieurs fonds et être capable de répartir cette même somme sur plusieurs années, afin de ne pas concentrer le risque sur un seul fonds et un seul secteur économique* », conseille Claire Roborel de Climens chez BNP Paribas Wealth Management.